















Consignes de sécurité à respecter dans l'enceinte du CHEMPARK

Règles de circulation :

-  Vitesse maximale de 30 km/h.
-  Priorité à droite.
-  Le trafic ferroviaire est prioritaire !
-  Attention : véhicules spéciaux et trafic ferroviaire.
-  Ceinture de sécurité obligatoire pour tous les occupants.
-  Au volant : téléphoner uniquement avec un kit mains libres.
-  Interdiction de fumer (y compris dans les véhicules).
-  Les véhicules stationnés en infraction avec le code de la route seront remorqués moyennant contravention.
-  Planches à roulettes (électriques), rollers, trottinettes (électriques), kickboards (électriques) et deux-roues motorisés interdits.

Règles de conduite générales :

-  **Alcool et stupéfiants interdits**
Il est interdit d'apporter et de consommer des boissons alcoolisées et des stupéfiants. Toute personne étant sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants n'est pas autorisée à pénétrer dans le CHEMPARK.
-  **Interdiction de fumer**
Il est interdit de fumer dans toute l'enceinte du CHEMPARK. Cela s'applique également à l'intérieur des véhicules. Il n'est permis de fumer que dans les zones désignées à cet effet.
-  **Interdiction de prendre des photos et de filmer**
Il est interdit de prendre des photos ou de filmer avec des appareils photos, des caméras, des téléphones mobiles, des tablettes ou d'autres appareils dans toute l'enceinte du CHEMPARK. Pour toute demande de film/photo, veuillez contacter la personne compétente dans l'entreprise ou le service de sécurité.
-  **Accès interdit aux personnes non autorisées !**
-  **Interdiction de passer la nuit dans le CHEMPARK**
Il est interdit de passer la nuit dans les véhicules, les cabines ou d'autres dispositifs du CHEMPARK. Les véhicules doivent quitter l'usine avant la nuit.
-  **Respecter les indications du service de sécurité**
Des contrôles de véhicules et de personnes sont effectués. Il faut impérativement suivre les indications du service de sécurité.
-  **Respecter les barrières**
Il est interdit de pénétrer dans les zones marquées et/ou délimitées sur les lieux d'intervention. Danger de mort !
-  **Vidéosurveillance**
Toute zone sous vidéosurveillance est indiquée comme telle. Les frontières extérieures du CHEMPARK sont placées sous vidéosurveillance.
-  **Appareils électriques et matières inflammables interdits dans les zones de protection contre les explosions**
Les zones à risque d'explosion (zones Ex) sont signalées en conséquence. Les appareils électroniques (ordinateurs/téléphones portables, montres connectées, etc.) y sont interdits. Cela s'applique également aux appareils électriques éteints et aux téléphones portables de conception non-Ex. Il est interdit de pénétrer dans les zones et bâtiments signalés comme Ex avec des allumettes et des briquets.
-  Il est également interdit de pénétrer dans les zones Ex à bord d'un véhicule.
-  **Port de la carte d'identité obligatoire**
Le port de la carte d'identité est obligatoire sur tout le site. Le badge d'accès à l'usine ou le badge journalier doit être apparent et visible sur les vêtements.
-  **Animaux non autorisés**
Les animaux ne sont pas autorisés. Il est également interdit de toucher des animaux dans le CHEMPARK car il existe un risque de blessure ou d'infection.
-  **Attention, produits dangereux ! Rester à distance et ne pas toucher**
-  **Interdiction de circuler sur les voies à ballast**

Consignes de sécurité à respecter dans l'enceinte du CHEMPARK

Signaler toute urgence/accident/accident de la circulation

Contactez immédiatement le centre de sécurité si vous constatez : une urgence médicale, un accident, un incendie, une pollution, un accident de la route ou tout autre sinistre. Restez sur place et, si nécessaire, informez les secours.

1. Qui passe l'appel ? ...
2. Où se situe l'incident ? ...
3. Que s'est-il passé ? ...
4. Combien de personnes sont concernées ? ...
5. Le cas échéant, quelles blessures ?
6. Attendre les demandes de précisions !

Numéro d'urgence mobile DOR 0175 313 9939

Numéro d'urgence mobile LEV 0175 30 99399

Numéro d'urgence mobile UER 0175 311 9939

Veillez enregistrer ces numéros d'urgence dans votre téléphone portable avant votre arrivée dans le CHEMPARK.

Comportement en cas de dysfonctionnement et d'incident :



- Rester calme.



- Rester à distance du lieu de l'incident.



- Voiture ou bâtiment : fermer les portes et les fenêtres.



- En voiture : arrêter la ventilation.



- Ne pas marcher ou conduire sur des fuites de liquides, des solides inconnus, à travers des poussières ou des nuages de gaz et des fumées d'incendie qui s'échappent ou des zones interdites.



- Ne pas pénétrer ou circuler dans les zones fermées. Ne pas entraver les opérations de secours.



- En cas de danger ou lorsque des signaux acoustiques de danger retentissent (signal sonore avec pause régulière ou signal oscillant rapidement du fort au faible) : quitter la zone de danger, si possible perpendiculairement au sens du vent, ou chercher le bâtiment fermé le plus proche et se rendre au poste d'alerte/de contrôle pour s'informer des autres mesures à prendre. Quitter rapidement la zone dangereuse avec des véhicules sans mettre les autres en danger ; garer les véhicules de manière à ce que les voies de secours ne soient pas obstruées.



- À l'intérieur des entreprises, des installations et des bâtiments, suivre les instructions du personnel d'exploitation.



- **En cas d'anomalie, par exemple de fuite de liquide ou de nuage de gaz, appeler la centrale de sécurité.**